

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 690

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 24, insérer l'alinéa suivant :

« La France est une puissance polaire qui poursuit une politique de paix en Antarctique, et les forces armées contribuent dans la mesure de ses moyens à la recherche scientifique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les zones polaires sont le théâtre de nouveaux enjeux stratégiques, économiques et militaires.

Reconnue mondialement pour sa contribution à la recherche polaire, la France a pourtant cessé d'être en pointe dans ce domaine : ses installations en Antarctique sont vieillissantes, et les scientifiques manquent dramatiquement de moyens pour mener à bien leurs missions dans les zones polaires. L'Institut Paul-Émile Victor, fleuron français de la recherche polaire, tire la sonnette d'alarme depuis des années.

Les pôles et les TAAF sont pourtant des espaces stratégiques primordiaux à de nombreux égards : en particulier, l'état des régions polaires définit le climat mondial de demain. Leur rôle thermorégulateur est mis à mal par le dérèglement climatique, qui y est deux fois plus élevé que sur le reste de la planète.

Il semble donc essentiel que la France s'affirme à nouveau comme une puissance polaire et reprenne sa place prépondérante dans la recherche scientifique sur ces sujets.